

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00199  
**Propriétaire(s) :** Mary Pratte  
**Emplacement :** 132, chemin Lisgar  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 138 et partie du lot 139, plan enr. 4M-33  
**Zonage :** R1C [1260]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite rénover et agrandir sa maison isolée de deux étages existante. Il est prévu bâtir un rajout/deuxième étage sur le solarium existant (côté nord) et un rajout de deux étages de 7,58 m sur 6,27 m (garage 2 voitures et un espace habitable au-dessus) du côté sud, le tout conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 1,5 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 3,5 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.